

## **Arrêté du 15 avril 2016 relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé**

15/04/2016

Cet arrêté vient modifier l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2011 en prévoyant qu' « un cahier des charges est mis à disposition par la Haute Autorité de santé ».